

## Compte-rendu

Le 3 février 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle de la convivialité d'Anteuil (25340).

La séance est ouverte à 19h20. Le quorum est atteint.

**Date de la convocation : 27/01/2022**

---

### **PRÉSENTS :**

Bruno BEAUDREY (Etrappe), Raymond BOBY (Bournois), Claude BOURIOT (L'Isle sur le Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Christophe BOUVIER (Médière), Martine COLLERY (Rougemont), Claude COURGEY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Marc-André DODIVERS (Blussans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) – *Arrivé après le point n° 4*, Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins), Pascal FALLOT (Rang), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Pierre FILET (Montagney-Servigney), Nathalie FRITSCH (Rognon), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Edwige GARRESSUS (Hyémondans), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), François HERMOSILLA (Faimbe), Gérard HOUILLON (Montussaint), Claude HUEBER (Onans), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Philippe JANUEL (Avilley), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Michel LAURENT (L'Isle sur le Doubs), Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs), Virginie MERCIOL (Marvelise), René MOREL (Pays-de-Clerval), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs), Joëlle PAHIN (L'Isle sur le Doubs), André PARROT (Désandans), Alain PASTEUR (Arcey), Pierre PEGEOT (La Prétière), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Olivier PERRIGUEY (Mancenans), Frédérique PETITJEAN (Branne), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs), Alain ROTH (L'Isle sur le Doubs), Marcel SALLES (Anteuil), Cyril SIMONIN (Appenans), Laurent TOURTIER (L'Isle sur le Doubs), Francis USARBARRENA (L'Isle sur le Doubs), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs),

1

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (Uzelle), Michel BONY (Fontaine-lès-Clerval), Séverine DUCROUX (Rougemont), Marc FARINE (Roche-lès-Clerval), Michel GONIN (Viethorey), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), Thierry SALVI (Rougemont), Emmanuel SPADETTO (Mondon),

### **ABSENTS SUPPLÉÉS :**

/

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), *pouvoir à Francis USARBARRENA* ; Marie-Odile BONDENET (Accolans), *pouvoir à Bruno BEAUDREY* ; Fabienne CARRIQUI (Huanne-Montmartin), *pouvoir à Jacky BOUVARD* ; Georges CONTEJEAN (Geney), *pouvoir à François HERMOSILLA* ; Catherine LAIGNEAU (Désandans), *pouvoir à André PARROT* ; Valérie ULMANN (Arcey), *pouvoir à Chantal JACQUEMIN* ; Michel VERDIERE (Arcey), *pouvoir à Alain PASTEUR*, Victor ZUAN (Abbenans), *pouvoir à Joseph CUENOT*.

### **ABSENTS :**

Christophe CATALA (Cubrial), Thierry CHIERICI (Tournans), François CIRESA (Soye), Sylvain DUBOIS (Romain), Christophe DUPONT (Arcey), Annie GROSJEAN (Nans), Danièle NEVERS (Cuse et Adrisans), Nathalie PARENT (Sourans), Gilles SAULNIER (Tallans), Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy), Emilie TYROLE (Fontenelle-Montby), Jean-Pierre VAILLET (Puessans), Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

---

### **SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée secrétaire de séance, Pierre FILET, parmi les membres du conseil communautaire.

---

## **Dispositif particulier pour cause de crise sanitaire**

Cette réunion de conseil s'est tenue en présentiel, avec un respect strict des règles édictées par la situation sanitaire en cours :

- Port du masque rendu obligatoire par décret en milieux clos à compter de lundi 20 juillet 2020
- Distanciation entre chaque élu scrupuleusement respectée, notamment lors de l'entrée et la sortie
- Déplacements évités au maximum en cours de réunion
- Gel hydroalcoolique tenu à disposition des élus

Elle s'est tenue également en conformité avec la Loi d'Etat d'Urgence Sanitaire prévoyant, pour la tenue des assemblées, la réduction du quorum à 1/3 des membres et la possibilité pour un membre d'être porteur de 2 pouvoirs au lieu d'1 en temps normal.

2

### **Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 16 décembre 2021**

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 16 décembre 2021 et, en l'absence d'observation, considère ce compte rendu approuvé avec :

<b>Votants : 52</b>	<b>Exprimés : 51</b>	<b>Pour : 51</b>	<b>Abstention : 1</b>	<b>Contre : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-----------------------	-------------------

En préambule, le Président informe le conseil de la démission de Mme Chantal PIGNAUT, déléguée communautaire de l'Isle sur le Doubs, remplacée depuis le 28/01/2022 par Mme Marie-Sophie POFILET.

---

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de délégation du conseil au président (4<sup>ème</sup> trimestre 2021)

---

### ECONOMIE

---

1. Dossiers de demande d'aide à l'immobilier

### EQUIPEMENT SPORTIF DU SECTEUR D'ARCEY

---

2. *Avenant n° 4 – Lot 04 : Indemnisation suite à hausse des matières premières*

### GROUPEMENT DE COMMANDE GRANULES DE BOIS

---

3. *Adhésion au groupement de commande du SYDED pour l'achat de granulés de bois*

### GEMAPI

---

4. SMAMBVO : Transfert de la compétence sur les affluents de la CCPR (modification des statuts suite à ce transfert)

### EAU ET ASSAINISSEMENT

---

5. *Validation offre marché études schéma directeur eau potable communes de Lanthenans / Hyémondans / La Prétière*
6. *Validation offres marché travaux - interconnexion Anteuil Glainans*
7. *Demande de subventions, prestation supplémentaire relevé topographique réseaux EU Rougemont*
8. *Validation excédents des communes – Régie eau et assainissement*

3

### RESSOURCES HUMAINES

---

9. *Appel d'offres CDG pour choix d'une assurance statutaire agents (effet 2023)*
10. *Validation du tableau des effectifs au 01/01/2022*

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

---

11. *Dossiers de demandes de subvention (2<sup>ème</sup> semestre 2021)*

### FINANCES

---

12. *Création d'une régie simplifiée pour paiement en CB de la taxe de séjour*

### QUESTIONS DIVERSES

**Décisions prises en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte-rendu du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021**

		Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation			
Thème	Date de décision	Document	Tiers	Désignation	Montant
Marchés publics, avenants et conventions financières de moins de 40 000 € ht	02/11/2021	Devis	INERA Grand est	Régie – Mise en séparatif réseaux Chaux les Clerval	12 842.00 €
Marchés publics, avenants et conventions financières de moins de 40 000 € ht	05/11/2021	Devis	CRMM	Régie – Fourniture et révision des pompes	8 115.00 €
Marchés publics, avenants et conventions financières de moins de 40 000 € ht	16/11/2021	Devis	BLUEDGE	Gymn Rougemont : Requalification DESP et mise en conformité PAC gymnase	5 900.00 €
Marchés publics, avenants et conventions financières de moins de 40 000 € ht	09/12/2021	Devis	S.A.P.	Acquisition véhicule Régie (fourgon Trafic service Assainissement	24 166.67 €
Signature de conventions entre la CC2VV et ses communes ou tout organisme public, parapublic ou privé		PV de mise à disposition de biens	Communes	Régie : PV de mise à disposition de biens (Communes de Gondenans-Montby, Faimbe, Bournois et Lanthenans)	
Contrats de travail (saisonniers, temporaires et CAE)	07/10/2021	CDD	Mélanie GNEMMI	Avenant CDD Mme GNEMMI (modification durée hebdomadaire de travail : passage à 31h50)	
Contrats de travail (saisonniers, temporaires et CAE)	13/10/2021	CDI	Clément GIRARDOT	Technicien d'exploitation SPIC Régie à compter du 22/11/2021	
Contrats de location	02/09/2021	Avenant convention	DNS Fenêtres	Avenant à la convention d'occupation précaire de l'atelier 4 avec DNS Fenêtre, signé le 02/09/2021 en prolongation de la	

				convention initiale (01/10/2021 au 31/08/2023).	
Réalisation de lignes de trésorerie en deçà de 1 000 000 €	07/10/2021	Document bancaire	Caisse d'Epargne	ligne de trésorerie (BP SPANC)	20 000.00 €
Réalisation de lignes de trésorerie en deçà de 1 000 000 €	21/12/2021	Document bancaire	Caisse d'Epargne	ligne de trésorerie (BP ASST)	500 000.00 €
Dépôt de demandes de subventions	15/12/2021	Appel à projets	CAF	service jeunesse et RPE intercommunal	
Renouvellement de l'adhésion de la CC2VV à des associations et paiement des cotisations afférentes	21/10/2021	Adhésion	AMD	Renouvellement adhésion	

Le conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président.

## ECONOMIE

### *Dossier de demande d'aide à l'immobilier*

5

#### *a. L'Isle Doubs Senior – dossier Immo-2022-03*

Alain ROTH, vice-Président en charge de l'économie, informe l'assemblée de la demande de Mme Olivia GAIFFE, infirmière libérale installée à l'Isle-sur-le-Doubs qui a pour projet de construire une résidence senior sur cette commune.

Elle a créé une SARL pour porter le projet immobilier et l'exploitation de la structure qui proposera un bâtiment à taille humaine (18 chambres) dans un cadre familial.

Le montant total du projet immobilier présenté est de 1 917 420,00 €HT, pour une dépense éligible de 1 726 000,00 €HT.

L'objectif est de démarrer les travaux en février.

L'entreprise ne bénéficie, à ce jour, pas d'autre subvention pour cette opération. Le projet est financé par emprunt bancaire (un premier de 1 443 420,00 € pour le bâtiment et un second de 124 000,00 € pour l'équipement) et par autofinancement à hauteur de 330 000,00 €.

Le montant de la subvention demandée est de 20 000,00 € (taux d'intervention de 5 % des dépenses éligibles, plafonné à 20 000 €, conformément au règlement d'intervention économique).

#### ☞ Discussions / réactions

- ✓ **Alain PASTEUR** demande si l'on a déjà une idée des tarifs pour les futurs occupants de cette résidence séniors ?

- ✓ **Bruno BEAUDREY** lui répond que les prix de ce type de résidence sont de l'ordre de 2 000 € mensuels (avec les services)

#### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- valide l'attribution d'une subvention de 20 000,00 € au profit de la SARL l'Isle Doubs Senior ;
- autorise le président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Votants : 52          Exprimés : 52          Pour : 52          Abstention : 0          Contre : 0**

#### *b. Hôtel du Lion de Belfort – dossier Immo-2022-04*

Le vice-Président poursuit en présentant le dossier déposé par Mme Marianne SOLBACH qui envisage de créer 2 chambres d'hôtes dans l'ancienne école communale de Tournedoiz (bâtiment qu'elle a acquis en nom propre).

Le montant de dépense éligible (c'est-à-dire dépenses relevant de l'immobilier et uniquement pour la partie dédiée à l'activité) est de 120 133,75 €HT.

Le projet pourrait être éligible à l'aide aux chambres d'hôtes du Conseil régional. S'agissant d'un projet immobilier, l'une des conditions pour y être éligibles est l'intervention de l'EPCI. Le solde, environ 100 000 €, sera financé en fonds propres.

Le montant de la subvention demandée est de 5 000,00 € (taux d'intervention de 5 % des dépenses éligibles, plafonné à 5 000 €, conformément au règlement d'intervention économique).

6

#### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- valide l'attribution d'une subvention de 5 000,00 € au profit de la SARL Hôtel du Lion de Belfort ;
- autorise le président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Votants : 52          Exprimés : 52          Pour : 52          Abstention : 0          Contre : 0**

#### *c. SCI LDF – dossier Immo-2022-05*

Un dernier projet est soumis à l'assemblée. Celui porté par M. Dany FLEURY (gérant de l'EIRL Fleury Dany, entreprise de peinture, décoration et revêtements de sol à Soye) via la SCI LDF (dont il est gérant).

La demande porte sur la construction d'un bâtiment professionnel (stockage, showroom, bureaux et locaux sociaux – réfectoire, vestiaires, sanitaires) sur la ZA Combe Rosiers à l'Isle-sur-le-Doubs.

M. Dany FLEURY a créé sone EIRL le 3 février 2019. Avec le développement de son activité, il compte, depuis décembre 2020, 2 salariés et 1 apprenti. Il espère, avec ces conditions de travail améliorées (son dépôt est actuellement situé dans sa maison) et avec le développement continue de son activité embaucher 2 nouveaux salariés et 1 apprenti supplémentaire.

Le montant total du projet immobilier présenté est de 203 939,59 €HT, pour une dépense éligible de 106 913,26 €HT (c'est-à-dire hors achat du terrain et hors matériaux – sans main d'œuvre).

L'entreprise ne bénéficie pas d'autre subvention pour cette opération. Le projet est financé par un emprunt bancaire (de 190 000 €) et par autofinancement à hauteur de 12 919,59 €.

Le montant de la subvention demandée est de 5 000,00 € (taux d'intervention de 5 % des dépenses éligibles, plafonné à 5 000 €, conformément au règlement d'intervention économique).

#### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- valide l'attribution d'une subvention de 5 000,00 € au profit de la SCI LDF ;
- autorise le président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Votants : 52                  Exprimés : 52                  Pour : 52                  Abstention : 0                  Contre : 0**

## **EQUIPEMENT SPORTIF DU SECTEUR D'ARCEY**

### ***Avenant lot n°4 – Couverture Bardage***

Françoise BEAUVARLET, Directrice des services techniques de la CC2VV, rappelle que, face à la conjoncture d'augmentation des coûts des matériaux, il a été décidé, lors du conseil communautaire du 01/07/21, d'introduire une clause de révision des prix (notifiée par voie d'avenant à l'ensemble des entreprises titulaires.

Cependant, l'entreprise CPCM, titulaire du lot 4 bardage couverture n'a pas donné suite à cet avenant et demande une indemnisation pour circonstances imprévues au motif que l'évolution de l'index BT 49 (Couverture et bardage en tôles d'acier revêtement avec revêtement étanchéité) ne reflète pas l'ampleur de l'augmentation du coût des fournitures.

Rappel de la formule retenue dans la proposition d'avenant : Coef. révision = 40% + 60% BT 49.

Il est à noter que l'index BT49 a progressé de 10,85 % entre novembre 2021 et aujourd'hui (dernier indice connu Septembre 2021), soit avec la formule de révision un coefficient de révision de 1,0651

L'entreprise demandait, lors de son dernier courrier, une indemnisation de 48 464€ HT.

Tableau de synthèse suite à l'analyse du maître d'œuvre quant aux justificatifs fournis par l'entreprise.

<b>Produits concernés</b>	<b>+ ou - value proposée par CPCM en € HT</b>	<b>Justificatifs recevables</b>	<b>Commentaires</b>
<i>Lanternaux</i>	<i>9 625,00 €</i>	<i>Non</i>	<i>Devis et bon de commande aux mêmes tarifs</i>
<i>Isolation</i>	<i>13 630,50 €</i>	<i>Non</i>	<i>Epaisseur d'isolants différentes entre devis et commande (erreur au moment du chiffrage ?)</i>
<b>Isolation CLADIPAN</b>	<b>916,18 €</b>	<b>Oui</b>	
<b>Acier</b>	<b>25 529,36 €</b>	<b>Oui</b>	<b>(Sauf avenant à venir pour plus-value "blanc"+050€/m² =&gt; 827€ HT)</b>
<b>Etanchéité</b>	<b>- 1 255,04 €</b>	<b>Oui</b>	
<b>Total demandé</b>	<b>48 446,00 €</b>		
<b>Total recevable/CC2VV</b>	<b>24 363,50 €</b>		

Au vu de cette analyse, il est proposé au conseil communautaire de retenir une indemnisation de 24 363,50 € en ne retenant pas certains justificatifs, apparaissant comme non recevables.

En prenant en compte cet avenant, le marché de travaux « construction de l'équipement sportif du secteur d'Arcey », serait porté à 296 663,50€.

#### ☞ Discussions / réactions

- ✓ **Jean-Claude VERMOT** demande s'il n'existe pas de risques que l'entreprise se retire du marché ?
- ✓ **Bruno BEAUDREY** indique que les travaux sont quasiment terminés. Il ajoute qu'un dossier de demande de subvention LEADER vient d'être déposé.

#### **DELIBERATION**

Après délibération, le conseil communautaire, autorise le Président à signer l'avenant d'un montant de 24 363.50 € avec l'entreprise CPCM, titulaire du lot n° 04 « couverture / bardage »

**Votants : 52          Exprimés : 51          Pour : 50          Abstention : 1          Contre : 1**

## **GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GRANULES DE BOIS**

### ***Adhésion au groupement de commande du SYDED pour l'achat de granulés de bois***

8

Le Président rappelle à l'assemblée que, dans la continuité du groupement de commande auquel la CC2VV adhère déjà depuis 2020 pour l'approvisionnement en granulés de bois pour le chauffage du gymnase de Pays de Clerval, il est proposé de participer au nouveau groupement de commandes proposé par le SYDED.

Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public et a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs), assurera la coordination du groupement.

#### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;
- Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement et autorise le Président à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte de la communauté de communes et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget.

**Votants : 52          Exprimés : 52          Pour : 52          Abstention : 0          Contre : 0**

## GEMAPI

### ***SMAMBVO : Avis sur transfert de la compétence GEMAPI pour les affluents de la CCPR***

Le Président rappelle à l'assemblée que, le 30 novembre 2021, le conseil syndical du SMAMBVO a délibéré pour accepter le transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI pour les affluents de la Communauté de Communes du Pays Riolais.

Il est donc demandé aux conseils communautaires de chaque membre du SMAMBVO (hormis celui de la CC du Pays Riolais), dans un délai de 3 mois à compter de cette notification, de se prononcer sur ce transfert.

#### **DELIBERATION**

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Valide le transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI au SMAMBVO pour les affluents de la Communauté de Communes du Pays Riolais,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce transfert

**Votants : 53          Exprimés : 53          Pour : 53          Abstention : 0          Contre : 0**

### ***SMAMBVO : Modification des statuts du syndicat suite au transfert de de l'exercice de la compétence sur les affluents de la CCPR***

Le Président indique que, dans le prolongement de la délibération précédemment approuvée, le conseil est appelé à valider la modification des statuts du SMAMBVO en lien avec le transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI sur les affluents de la CCPR.

#### **DELIBERATION**

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Valide le transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI au SMAMBVO pour les affluents de la Communauté de Communes du Pays Riolais,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce transfert

**Votants : 53          Exprimés : 53          Pour : 53          Abstention : 0          Contre : 0**

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### ***Attribution du Marché « Etudes schéma directeur eau potable - communes de Lanthenans / Hyémondans / La Prétière »***

Le Président rappelle à l'assemblée que le schéma directeur d'eau potable à l'échelle de la commune est un préalable à tous travaux. Ce document permet d'obtenir un diagnostic exhaustif du réseau, de définir une programmation de travaux et les subventions sont conditionnées à son existence (document de moins de 10 ans avec travaux projetés inscrits)

Les communes de Lanthenans, Hyémondans et La Prétière ne possèdent pas de schémas directeurs récents et à jour.

Une consultation pour recruter un Cabinet a donc été lancée le 13/12/2021 avec un retour des offres pour le 07/01/2022. 3 bureaux d'études ont fait acte de candidature et ont remis une offre :

Les cabinets IRH, OXYA CONSEIL et VERDI

**Les critères de jugement retenus ont été les suivants :**

- Prix : 60 %
- Valeur technique de l'offre : 40 %

L'analyse des offres a été réalisée et est présentée pour validation au conseil communautaire.

Entreprises	Prix (60%)			Valeur Technique (40%)		Nombre de pts global	Classement général
	Montant H.T.	Note (sur 10)	Points pondérés	Note (sur 10)	Points pondérés		
IRH	40 942,00 €	9,46	5,678	8,250	3,300	<b>8,978</b>	<b>3</b>
OXYA CONSEIL	38 858,20 €	10,00	6,000	9,500	3,800	<b>9,800</b>	<b>1</b>
VERDI	42 981,00 €	8,94	5,363	9,750	3,900	<b>9,263</b>	<b>2</b>

Après analyse détaillée des offres, le bureau d'études ayant présenté l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse est le Bureau d'Etudes OXYA CONSEIL, pour un montant de 38 858,20 € H.T.

**Plan de financement prévisionnel :**

DEPENSES	Montant € (HT)	RECETTES			
Montant de l'étude	34 184,20 €				
Topo SIG	4 674,00 €	Agence de l'eau	Orientation 3	29 682,01 €	50%
Travaux pose de compteurs	15 000,00 €	Conseil départemental	Contrat de territoire	17 809,21 €	30%
Annonces légales	110,00 €		<b>Sous-total des aides</b>	<b>47 491,22 €</b>	80%
Imprévus 10 %	5 395,82 €		Autofinancement	11 872,80 €	20%
<b>Montant total de l'opération</b>	<b>59 364,02 €</b>			<b>59 364,02 €</b>	

## Discussions / réactions

- ✓ **Georges GARNIER** s'étonne que, lors de la sélection d'un cabinet qui doit rédiger un document administratif tel qu'un schéma directeur, les critères de jugement ne soient pas différents de ceux utilisés habituellement. Il aurait été plus logique que la valeur technique soit plus importante que le prix. Ce document devra servir de référence pendant de nombreuses années.
- ✓ **Françoise BEAUVARLET, DST**, lui répond que les notes ont été très serrées car les mémoires techniques étaient tous de bonne qualité.

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'attribuer le marché au Bureau d'Etudes OXYA CONSEIL, qui a présenté l'offre technico économique la plus avantageuse, pour un montant de 38 858.20 € HT (étude + topo SIG)
- d'autoriser le Président à déposer les demandes de subventions
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents au dossier

**Voteants : 53**

**Exprimés : 53**

**Pour : 53**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## ***Attribution du marché de travaux « interconnexion Anteuil / Glainans »***

11

Le Président rappelle à l'assemblée que le bureau d'études VERDI, qui a été retenu pour réaliser l'étude « maîtrise d'œuvre d'interconnexion des communes de Glainans / Hyémondans / Lanthenans / Sourans », l'a découpée en 2 phases :

- Phase 1 : interconnexion de Glainans par Anteuil (prioritaire)
- Phase 2 : interconnexion des communes de Hyémondans / Lanthenans / Sourans

Seule la phase 1, jugée prioritaire, est évoquée ce soir en conseil.

Deux scénarios ont été étudiés par le bureau d'études avec, comme point d'arrivée, la station de pompage de Glainans mais avec des positions de prise d'eau différentes.

Le conseil d'exploitation du 30 Mars 2021 a validé l'un des deux scénarios, celui qui semblait être le plus intéressant économiquement et techniquement avec un raccordement sur la conduite de Vente en Gros de l'Isle sur le Doubs.

### **Les critères de jugement retenus étaient les suivants :**

- Prix : 60 %
- Valeur technique de l'offre : 40 %

Le marché de travaux a été publié le 09/11/2021 avec une date limite de réception des offres fixée au 06/12/2021 à 12h00.

8 entreprises ont fait acte de candidature et ont remis une offre, qui ont fait l'objet d'une première analyse. Suite à cette première analyse, une audition des 3 premiers candidats a été réalisée le mardi 11 janvier 2022 afin de lever certains doutes sur l'appréhension du chantier.

L'analyse des offres définitive est présentée au conseil communautaire :

Entreprise	Coût marché global HT	Note attribuée sur 60	Valeur technique attribuée sur 40	Note finale	Classement
Groupement SAS CLIMENT / DODIVERS	267 202.35 €	54.29	40.00	<b>94.29</b>	<b>3</b>
PELLEGRINI	247 000.00 €	59.26	37.00	<b>96.26</b>	<b>1</b>
Groupement ROULANS TP / CLIMENT TP	243 981.00 €	60.00	95.00	<b>95.00</b>	<b>2</b>

Suite à la négociation, il apparaît que l'offre de l'entreprise PELLEGRINI est la mieux-disante, avec un montant du marché à 247 000,00 € HT.

Il est donc proposé au conseil communautaire de retenir cette offre.

#### Plan de financement prévisionnel – actualisé :

12

Dépenses prévisionnelles	Montant € (HT)
Travaux réseaux	247 000.00 €
Travaux branchements (16 unités)	34 400.00 €
MC1 (levé topographique)	3 750.00 €
Maîtrise d'œuvre	5 483.40 €
Essais	4 000.00 €
Frais divers et imprévus (5 %)	14 731.67 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>309 365.07 €</b>

#### ☞ Discussions / réactions

- ✓ **Georges GARNIER** demande s'il est possible d'avoir une idée du contenu de la négociation ?
- ✓ **Françoise BEAUVARLET** lui répond qu'elle a porté à la fois sur la partie « technique » et sur la partie « financière »
- ✓ **Bruno BEAUDREY** rappelle que sur ce type de programme, la CC a de bons financements et que la majorité des travaux d'eau et d'assainissement du territoire n'auraient pas été entrepris s'il n'y avait pas eu de prise de compétence en 2020.

**DELIBERATION :**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer le marché à l'entreprise PELLEGRINI, qui a présenté l'offre technico économique la plus avantageuse, pour un montant de 247 000.00 € HT
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents au dossier

**Votants : 53          Exprimés : 53          Pour : 53          Abstention : 0          Contre : 0**

***Marché « réseaux des eaux usées de Rougemont » : Demande de subventions pour prestation supplémentaire « relevé topographique »***

Le Président rappelle à l'assemblée que la commune de Rougemont avait initié un schéma directeur d'assainissement sur sa commune en 2019.

Cependant, la prestation de levé topographique des réseaux d'eaux usées n'avait pas été retenue lors de la validation de ce marché.

Les plans réseaux existants présentent de nombreuses incohérences et sont d'une grande imprécision. Il convenait donc de réaliser un levé topographie des réseaux.

Le bureau d'étude OXYA CONSEIL, en charge du schéma directeur, a réalisé un chiffrage pour cette prestation de levé topographie des réseaux d'eaux usées pour un montant de 21 039,30 € HT.

Les financeurs ont accepté de subventionner cette prestation au même taux que l'étude, à savoir 50% Agence de l'eau et 30% Départements, soit un total de 80%.

Suite au transfert de compétences eau et assainissement en 2020, c'est à la CC2VV qu'il revient de déposer un dossier de subvention aux financeurs, propre à cette opération, reprise par la régie communautaire.

Plan de financement prévisionnel de la prestation :

Financier	Fonds sollicités	Taux indicatif	Montant € (HT)
<b>Agence de l'eau</b>	Contrat ZRR (Zone Revitalisation Rural)	50%	10 519,65 €
<b>Conseil Départemental</b>	Contrat de territoire	30%	3 611,79 €
	Autofinancement	20 %	4 207,86 €
	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>21 039,30 €</b>

**DELIBERATION :**

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président à effectuer les demandes de subventions complémentaires liées au relevé topographique, dans le cadre du marché « schéma directeur d'assainissement sur la commune de Rougemont ».
- D'autoriser le Président à signer tous documents en lien avec cette décision

**Votants : 53          Exprimés : 53          Pour : 53          Abstention : 0          Contre : 0**

## **Encaissement des excédents : Commune de Rougemont**

Il est rappelé à l'assemblée qu'à l'issue du transfert des compétences Eau et Assainissement à la communauté de communes au 1er janvier 2020, les budgets annexes eau et/ou assainissement de certaines communes ont été dissous.

Lors de la clôture de ces budgets début 2020, par principe, les excédents et/ou déficits de fonctionnement et d'investissement ont été intégrés aux budgets communaux.

Le transfert des excédents des communes à la CC2VV ne pouvant se faire que par délibération concordante des deux parties, il est nécessaire, pour les communes concernées, de délibérer afin de se positionner sur le transfert de ces excédents à la CC2VV.

La commune de Rougemont a délibéré pour transférer ses résultats à la CC2VV.

### **Commune de Rougemont (eau potable) :**

Montants des déficits de fonctionnement :	- 3 494.66 €
Montant des excédents d'investissement :	10 785.47 €
<i>Le solde du transfert étant un excédent de :</i>	<i>7 290.71 €</i>
<i>Le conseil communautaire décide de le transférer à la CC2VV (budget eau)</i>	

### **Commune de Rougemont (assainissement) :**

Montants des déficits de fonctionnement :	- 10 815.25 €
Montant des déficits d'investissement :	- 12 003.95 €
<i>Le solde du transfert étant un déficit de :</i>	<i>- 22 819.20 €</i>
<i>Le conseil communautaire décide de pas le transférer à la CC2VV (budget assainissement)</i>	

### **Montants transférés à la CC2VV (eau potable et assainissement) :**

Montants des résultats cumulés :	<b>7 290.71 €</b>
----------------------------------	-------------------

14

Le conseil communautaire est amené à délibérer pour accepter ces transferts d'excédents et le non transfert des déficits constatés.

### **☞ Discussions / réactions**

- ✓ **François HERMOSILLA** demande que soit éclairci, sur les territoires concernés par la prise de compétence Régie communautaire, qui fait quoi au niveau des abords des stations d'eau et d'épuration
- ✓ **Bruno BEAUDREY** indique que les services travaillent sur le sujet. Il reste beaucoup de choses à mettre en place. Il conviendra de définir les périmètres d'intervention de la CC et ceux des communes concernées

### **DELIBERATION :**

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte les montants d'excédents reversés par la commune de Rougemont ci-dessus détaillés
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

**Votants : 53          Exprimés : 53          Pour : 53          Abstention : 0          Contre : 0**

### ***Contrats d'Assurance des Risques Statutaires : Procédure de mise en concurrence par le CDG 25***

Le Président expose :

- L'opportunité pour notre EPCI de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2023.
- Régime du contrat : capitalisation.

#### **DELIBERATION :**

En conséquence, le conseil communautaire décide de charger le Centre de Gestion :

- De collecter auprès de son assureur statutaire CNP assurances les statistiques nécessaires au lancement de la procédure ;
- De lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

**Votants : 53**

**Exprimés : 53**

**Pour : 53**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### ***Validation du tableau des effectifs au 01/01/2022***

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services

Une mise à jour de notre tableau des effectifs a été effectuée depuis le dernier tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 17 décembre 2020.

Elle est liée aux recrutements, aux départs d'agents, aux mutations, aux changements de grades

Propositions de créations et suppressions de postes :

- 1- **Suppression** d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures (suite au départ en retraite d'un agent).
- 2- **Suppression** d'un poste d'adjoint administratif en CDD à 35 h (fin de CDD) et **création** d'un poste d'adjoint administratif en CDD à 35 h, pour 6 mois, en accroissement temporaire d'activités.
- 3- **Suppression** d'un poste d'adjoint technique à 23 h et **création** d'un poste d'adjoint technique à 26 h (suite à changement d'horaires d'un agent d'entretien).
- 4- **Suppression** d'un poste d'adjoint technique à 10 h (suite au départ en retraite d'un agent).
- 5- **Création** d'un poste d'adjoint technique à 18 h (agent d'entretien).

Il est donc proposé à l'assemblée un tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022, intégrant les ouvertures et fermetures de poste ayant eu lieu depuis cette date.

**CC2VV - Tableau des emplois au 01/01/2022 (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public)**

Filière	Cadre d'emploi	Grade	durée de travail	Nombre	nouvel état
Administrative	Attachés territoriaux	Attaché principal	35	1	pourvu
		Attaché	35	2	non pourvus
	Contractuel de droit public	Chargé de mission (Attaché)	35	3 (NT)	1 pourvu
	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	35	1	pourvu
		Rédacteur	35	1	pourvu
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35	6 (1 NT)	pourvus
		Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	35	4	pourvus
		Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	32	1	pourvu
		Adjoint Administratif	35	8 (2 NT)	pourvus
		Adjoint Administratif	32	1	pourvu
		Adjoint Administratif	30	1	pourvu
		Adjoint Administratif	24	1	pourvu
	Adjoint Administratif	13.5	1	pourvu	
Animation	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	24	1	pourvu
		Adjoint d'Animation	35	3 (2 pourvus et 1 dispo)	2 pourvus 1 disponibilité

<b>Technique</b>	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Principal	35	1	pourvu
		Ingénieur	35	1	pourvu
	Techniciens territoriaux	Technicien Principal de 2ème classe	35	1	pourvu
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	35	1	pourvu
		Adjoint Technique Principal 2ème Classe	35	1	pourvu
		Adjoint Technique	35	3	pourvus
		Adjoint Technique	23	0	vacant
		Adjoint Technique	26	1	pourvu
		Adjoint Technique	10	0	vacant
	Adjoint Technique	18	1	pourvu	
<b>Médico sociale</b>	Éducateurs territoriaux de jeunes enfants	EJE de classe exceptionnelle	35	1	pourvu

#### **DELIBERATION :**

Le conseil communautaire sera amené à :

- valider les créations et suppressions de poste proposés
- valider le tableau des effectifs au 01/01/2022

**Votants : 53**

**Exprimés : 53**

**Pour : 53**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

17

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### ***Dossiers demandes de subventions (2<sup>ème</sup> semestre 2021)***

Il est rappelé au conseil que, depuis 2020 (période de pandémie), la CC2VV a étudié les demandes de subventions émanant des associations au fil d'eau et non plus avec une date butoir de réception des dossiers. Les demandes du 1<sup>er</sup> semestre 2021 ont été validées en conseil communautaire, le 01/07/2021.

Pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2021, deux dossiers ont été reçus.

Ils ont fait l'objet d'une étude en réunion d'Exécutif le 13 janvier dernier.

L'Exécutif propose à l'assemblée la prise en charge suivante, pour les demandes du 2<sup>ème</sup> semestre 2021 :

	<b>Date de réception CC2VV</b>	<b>Organisme demandeur</b>	<b>Intitulé de la demande</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Proposition Exécutif</b>

2021/13	11/08/2021	A PLUS DANS LE BUS	Festival sous la Côte (concerts en plein air) - le 28/08/21	1 000.00 €	500.00 €
2021/14	08/09/2021	Epicerie associative à Accolans	Epicerie de village (circuits courts) - Espace de rencontre et d'échange	/	300.00 € (A titre exceptionnel pour le lancement du projet)
			<b>TOTAL</b>		<b>800.00 €</b>

Pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2021, deux dossiers ont été reçus.

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à cette liste une demande de subvention émanant des éleveurs de l'Aire Urbaine de Montbéliard pour une participation à un concours de vaches laitières à l'AXONE de Montbéliard. Il précise que la quasi-totalité des éleveurs de la CC2VV seront présents. Il précise que toutes les communautés de communes du secteur ont participé. Il propose un versement de 300 € pour cette subvention.

#### ☞ Discussions / réactions

- ✓ **Bruno BEAUDREY** incite les membres du conseil communautaire à s'arrêter dans les 2 cafés - épiceries présents sur notre territoire car il s'agit d'un beau service supplémentaire pour nos habitants.

18

#### **DELIBERATION :**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide les 3 dossiers de subvention susvisées pour un montant global de 1 100 €

**Votants : 53      Exprimés : 53      Pour : 53      Abstention : 0      Contre : 0**

## **FINANCES**

### ***Création d'une régie simplifiée pour paiement en CB de la taxe de séjour***

Le Président informe l'assemblée que la CC2VV, depuis sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2017, bénéficie du reversement de la Taxe de Séjour (TS), instituée sur l'ensemble du territoire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année. Les hébergeurs la collectent et la reversent au Trésor Public pour le compte de la CC2VV.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la CC2VV a adhéré à une plateforme de collecte de la taxe au niveau départemental, qui permet de simplifier et sécuriser les montants collectés. Actuellement, les hébergeurs peuvent reverser la taxe collectée par virement bancaire ou par chèque.

A la demande de nombreux d'entre eux, il a été proposé d'ajouter le paiement par Carte Bancaire de la Taxe de Séjour via le système PayFip de la DGFIP.

Ce fonctionnement nécessite la création d'une régie simplifiée autorisant la DGFIP à faire transiter les montants collectés sur un compte de dépôts avant qu'ils ne soient reversés à la CC2VV. Afin de mettre en place ce nouveau moyen de paiement avant la prochaine échéance de paiement de la taxe (30 avril 2022), il demande à l'assemblée de délibérer sur cette création de régie.

#### **DELIBERATION :**

Le conseil communautaire sera appelé à :

- autoriser Monsieur le Président à la créer une régie simplifiée permettant le paiement par carte bancaire de la Taxe de Séjour ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent.

**Votants : 53**

**Exprimés : 53**

**Pour : 53**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ **Georges GARNIER** fait un point sur la mobilité. Il rappelle que la CC2VV a délibéré pour transférer la compétence AOM (Tadou), au PETR du Doubs Central. Les 2 autres communautés de communes (CCPSB et CCDB) ont finalement fait de même. Il reste au PETR de procéder à la modification de ses statuts pour conserver le service TADOU.  
*Il précise que dans cette future configuration, les CC restent « maitres » sur leur territoire (voirie, espace de covoiturage, recharge électrique) le PETR ne s'occupera que du fonctionnement de la mobilité et les CC des investissements.*  
*Le service TADOU représente environ 10 000 déplacements annuels. C'est un service important à maintenir sur le territoire.*  
*Il y a des nouveaux besoins. Le règlement va être toiletté en profondeur pour coller le mieux possible à ces futurs besoins*
- ✓ **Michel LAURENT** indique que les déplacements, via le TADOU, sont limités sur le périmètre du PETR alors qu'il y aurait des besoins pour aller à Besançon ou Montbéliard.  
**Georges GARNIER** lui précise que cela fait partie du toilettage prévu.
- ✓ **Bruno BEAUDREY** indique qu'on a l'espoir de voir la fin du tunnel par rapport à l'épidémie de COVID 19. Il tient à remercier tous les bénévoles qui se sont investis dans les différents centres de vaccination.
- ✓ **Bruno BEAUDREY** informe l'assemblée de la mise en place d'un nouveau programme LEADER, plus accessible et plus facile d'utilisation pour les communes. Le prochain programme LEADER s'étalera sur 4 années et représentera environ 1 600 000 € de fonds.
- ✓ **Stéphanie PACCHIOLI** prend la parole pour évoquer le dossier des Ateliers Seniors Connectés.  
*Elle indique que les EFS, en partenariat avec La Poste, proposent de former 40 seniors (+ de 65ans) à l'outil numérique sous forme d'ateliers de 2 heures (12 semaines) .2 sessions sont proposées : l'une en mars et l'autre en septembre. Des réunions d'information ont été mises en place pour expliquer le programme et tester le niveau en connaissance informatique des apprenants.*

- ✓ **Sophie CASSARD** donne quelques informations des évènements futurs sur le territoire :
  - Le groupe MALO sera en concert à la salle des fêtes de Rougemont le 6 février prochain, pour un hommage à Georges Brassens
  - Un « spectacle » (conception de mixage d'évènement sportif et culturel) se déroulera le samedi 19 février 2022, en partenariat avec le Département
  - Semaine du handicap (initiative de PDC) : programme en cours d'élaboration
  - Concernant le dossier du CRTE, il est demandé aux mairies concernées un retour rapide du questionnaire envoyé
  
- ✓ **Bruno BEAUDREY** donne quelques informations sur le projet RURAL H2. Une réunion a eu lieu récemment avec toutes les entreprises du territoire potentiellement intéressées par le projet. Plusieurs porteurs de projets se sont dit également intéressés par le projet.  
A l'avenir, les 2 CC devraient pouvoir se retirer du projet pour se concentrer sur la construction d'un bâtiment sur l'une de nos zones (200 à 300 m2 avec 100 m2 de bureaux)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h15

Pays de Clerval, le 15/02/2022

20

Le Secrétaire de séance,  
Pierre FILET



Le Président,  
Bruno BEAUDREY

